

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 juin 2013
(convocation du 17 juin 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Juin Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h45
M. DAVID Alain à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11h45
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12h30
M. BRON Jean-Charles à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11h45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. HERITIE Michel à Mme DE FRANCOIS Béatrice à partir de 13h00
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 10h10 et à compter de 13h15
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h05
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude à partir de 11h50
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10h15 et à partir de 11h35
M. TOUZEAU Jean à Mme CARTRON Françoise à partir de 11h35
Mme LACUEY Conchita à M. ANZIANI Alain à partir de 11h35
M. SOUBABERE Pierre à M. COUTURIER Jean-Louis à partir de 12h15
Mme. TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine
M. BOUSQUET Ludovic à M. JOUBERT Jacques à partir de 13h15
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
Mme COLLET Brigitte à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12h45
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h05
Mme DELATTRE Nathalie à M. GUYOMARC'H à partir de 12h26

Mme DESSERTINE Laurence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h00
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 12h15
M. DUPOUY Alain à M. DAVID Yohan
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h00
Mme EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime à partir de 12h10
Mme. FOURCADE Paulette à Mme. FAORO Michèle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h40
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. LAGOFUN Gérard à M. TRIJOLET Thierry à partir de 13h00
M. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 12h30
M. MANGON Jacques à Mme FAYET Véronique à partir de 12h05
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme PIAZZA Arielle
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h00
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10h40
Mme TOUTON Elisabeth à M. SIBE Maxime à partir de 12h40
Mme WALRYCK Anne à M. SOUBIRAN Claude à partir de 12h35

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - 12 146 U - GRADIGNAN - Aménagement des espaces emblématiques du centre ville - Avenant n°1 - Autorisation.

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2010/0775 en date du 26 novembre 2010, le Conseil de Communauté a autorisé Monsieur le Président à lancer une procédure de concours d'architecture et d'ingénierie sur les espaces emblématiques du centre ville de Gradignan.

Par délibération n°2012/0068 en date du 17 février 2012, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement Atelier Corajoud-Salliot-Taborda/A-traits/François Magos/Ingérop Sud Ouest dont le mandataire est Atelier Corajoud-Salliot-Taborda pour un montant de rémunération provisoire de 867 401,17€ TTC.

Le présent avenant a pour objet d'une part de prendre en compte la modification de mandataires et la nouvelle répartition financière entre les membres du groupement :

Pour des raisons économiques et financières, le mandataire Atelier Corajoud-Salliot-Taborda a saisi la communauté urbaine de Bordeaux, par lettre du 26 mars, afin :

- de demander le transfert de mandature sur l'agence A-traits, sur la base de la nouvelle répartition entre les membres du groupement, jointe en annexe;
- de rester au sein du groupement en tant que co-traitant pour la phase conception.

D'autre part, il a aussi pour objet de compléter les prestations du marché :

Lors de la phase des études préliminaires, des études complémentaires sont apparues nécessaires pour traduire les enjeux en matière de stationnement et faire une mise au point des configurations arrêtées par les études préliminaires à travers de multiples scénarii sur l'ensemble des poches de stationnement.

Ces études ciblent plus particulièrement :

- la modification de programme sur le parking de la Clairière (nouvelle emprise, accès, nombre de places de stationnement, nivellement, assainissement, éclairage, chiffrage ...).

Cette modification offrirait pour l'avenir la possibilité de créer une liaison vers les commerces et les services de la villa Saint Pierre et sur le cours du Général de Gaulle.

- Le recalage du périmètre du parking des Augustins par rapport aux emprises des emplacements réservés, de part et d'autre de l'accès par la rue de Loustalot, en permettant la conservation de grands arbres.
- Une optimisation de l'offre de stationnement sur les poches de stationnement (parking Larrieu, parking des Augustins, Place Roumégoux, parking de la Poste) au regard de l'état existant et des configurations arrêtées.

L'ensemble de ces modifications de prestations demandées au groupement engendre une dépense nouvelle de 15 727,40 € TTC, soit une hausse de + 1,8% par rapport aux honoraires de maîtrise d'oeuvre. Le forfait provisoire de rémunération de maîtrise d'œuvre serait donc porté à 883 128,57 € TTC.

Il apparaît donc nécessaire :

d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics

Vu la délibération du conseil communautaire n°2012/00 68 en date du 17 février 2012 autorisant le Président à signer les marchés relatifs à l'aménagement des espaces publics emblématiques du centre ville de Gradignan,

Vu le marché n°12 146 U,

Vu le projet d'avenant mis à la disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et L2121-13 du CGCT,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

Que pour des motifs tenant à l'intérêt financier et opérationnel pour le maître d'ouvrage et la ville de Gradignan, il est nécessaire de conclure un avenant au marché 12 146 U relatif à l'aménagement des espaces publics emblématiques du centre ville de Gradignan.

Que cet avenant n'a ni pour objet, ni pour effet de bouleverser l'économie initiale du marché.

DECIDE

Article 1 : Les termes du projet d'avenant n°1 précité relatif au marché 12 146 U sont approuvés.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°1 au marché n° 12 146 U relatif à l'aménagement des espaces emblématiques du centre ville de Gradignan.

Article 3 : Les dépenses seront imputées sur le budget principal Chapitre 23 – 2315 – VCA00 – TM00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 juin 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
9 JUILLET 2013

PUBLIÉ LE : 9 JUILLET 2013

M. ALAIN DAVID